

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 103 (1967)
Heft: 37

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

37

Montreux, le 24 novembre 196

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

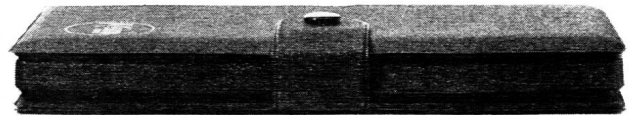




Nouveau! Compas Kern désormais dans un étui d'écolier indestructible

Les compas d'écolier doivent résister à bien des chocs. Parfois les sacs d'école sont lancés à toute volée dans un coin. D'autres atterrissent brutalement sur le bord du trottoir. Pour éviter des dommages aux précieux instruments de dessin, nous avons mis en sûreté quatre assortiments d'écolier dans un élégant étui indestructible en matière synthétique souple et rembourrée. Maintenant les voilà à l'abri!

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés.



Kern & Cie S.A.
5001 Aarau
Usines d'optique
et de mécanique
de précision

Veuillez m'envoyer à l'intention de mes élèves,
_____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____

Notre couverture...

... représente cette semaine une œuvre du peintre Amedeo Modigliani. Né à Livourne en 1884, mort à Paris en 1920, Modigliani est un peintre dont le style est si particulier qu'il ne saurait être rattaché à aucune école. Il fut ami de Soutine, Pascin, du sculpteur Brancusi, de Kisling et de bien d'autres artistes de l'époque du Bateau Lavoir. Mais « Modi » est resté lui-même, un dessinateur, un « linéaire ». Fidèle à la tradition toscane de ses origines, il s'exprime entièrement dans son graphisme, même si les coloris sont justes et plaisants. Sa **ligne** est toujours spécifique, sujette

à des distorsions, à des allongements caractéristique. On le reconnaît de ce fait immédiatement. Modigliani n'a peint pratiquement que des portraits et des nus, puisque l'on ne connaît de lui que deux seuls paysages ! La petite Maria, reproduite sur la couverture de ce numéro était la fille de sa concierge à Paris. Peint en 1917, ce tableau tout en tonalités brunes et noires passe pour une des œuvres essentielles du peintre. Elle figure dans une collection privée de Bâle.

(Cliché prêté par les Editions D. Rosset, Pully.)

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Indispensables à notre revalorisation : Un salaire honorable, une formation sérieuse

Chacun connaît la lutte engagée par la SPV pour éviter que la reclassification du corps enseignant se traduise finalement par une dévalorisation, je n'y reviendrai donc pas.

Dans son éditorial du 3 novembre, notre collègue J.-P. Rochat citait le bulletin patronal. En effet après un éloge de l'école primaire, ce périodique publiait ceci :

« Mais pas de vraie école primaire sans de vrais instituteurs ; et leur métier ne doit pas être confondu avec celui de maître secondaire. Ils se préparent à en affronter les exigences dans une école professionnelle créée pour cela : l'Ecole normale. Il faut la conserver comme telle et rester sourd aux suggestions de ceux qui désirent que nos régents soient tous des bacheliers vernis d'un badigeon pédagogique dans un institut de Dorigny. »

Nous ne voyons pas en quoi, une formation générale et professionnelle plus sérieuse peut empêcher l'enseignant primaire de remplir sa mission éducative, d'inculquer la régularité au travail et l'honnêteté, comme le laisse entendre le bulletin patronal.

Pourquoi alors une telle déclaration ?

Différentes interprétations viennent à l'esprit :

Mission d'obscurantisme : Que le corps enseignant primaire n'en sache pas trop, il peut inciter les jeunes à la réflexion et à la critique.

L'école primaire ne doit pas coûter trop cher : Des enseignants formés d'une façon plus complète méritent un salaire amélioré.

Maintien de castes dans la population. Les privilégiés qui auront passé par l'enseignement secondaire ne doivent pas être confondus avec les parias qui n'auront suivi que les classes primaires.

Cette réaction des groupements patronaux est d'autant plus curieuse que de divers côtés les cadres de l'industrie et du commerce nous ont déclaré que dans le monde de demain, les manœuvres céderont la place aux hommes qui sauront s'adapter facilement à des situations nouvelles et qui seront capables, en fonction de données inédites, de résoudre des problèmes jusqu'alors inconnus.

Contrairement à ce qu'affirme le bulletin patronal, la formation projetée des maîtres primaires est favorable. En effet, après avoir acquis une culture générale solide, les futurs

enseignants recevront une préparation à leur métier dans un établissement absolument spécialisé, travaillant scientifique-ment : l'Institut.

ma. b.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Cours de ski, mise en conditions, Bretaye 16 et 17 décembre.

Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Logement et pension à Bretaye. Possibilité de participer au cours le dimanche seulement.

L'AVMG prend à sa charge les frais d'organisation et d'instruction et rembourse, à ses membres, les frais de transports.

Inscriptions et renseignements auprès de J. Montangero, Cité-Parc E, 1860 Aigle, tél. (025) 2 25 89, jusqu'au 2 décembre.

Cours de patinage artistique,

Lausanne, 26 novembre, 3 et 10 décembre.

Ce cours s'adresse à tous les membres du corps enseignant. Il aura lieu 3 dimanches, de 20 à 22 heures, à la patinoire de Monchoisi.

L'AVMG rembourse, à ses membres, les frais de voyage.

Inscriptions et renseignements auprès de A. Schlageter, Solange 6, 1000 Lausanne, tél. 23 00 62 jusqu'au 22 novembre.

Evolution

Depuis quelques années, la structure de nos écoles dans la campagne vaudoise s'est profondément modifiée. Nombre de communes se sont groupées et ont formé entre elles des unités plus importantes que précédemment. Dans maints endroits, les classes à 3 degrés ont été remplacées par des classes à 1 degré, voire à une année, pour le plus grand bien des enfants.

Sur un autre plan, une évolution s'est également accomplie : des instituteurs ont organisé des échanges d'élèves pour certaines leçons, des directeurs et des autorités scolaires ont même introduit des heures de rattrapage pour élèves retardés ou de langues étrangères.

Tout ceci est bel et bon. Ces réformes attestent de la vita-

lité d'une école qui cherche à donner le plus possible à l'enfant.

Ces modifications et innovations, qui réjouissent bon nombre de pédagogues, qui aussi dérangent des habitudes un peu trop ancrées, accaparent fortement les esprits. Elles drainent l'intérêt pour la chose scolaire dans une direction unique, ce qui est fort regrettable, voire même dangereux. Regrettable parce que les réformes de structure ne sont pas en elles-mêmes primordiales; elles doivent concourir à une école meilleure certes, aider l'enseignement à mieux atteindre son but, mais elles ne doivent jamais supplanter dans l'esprit de l'enseignant, la raison première de notre école primaire, à savoir le développement harmonieux de l'enfant. Dangereux, parce que — hélas — plus d'un innove pour innover, fait du pragmatisme, ce qui cache, sous des dehors inventifs et novateurs, un manque certain de maturité pédagogique.

Alors ? Tout compte fait, faut-il rétrograder ? Absolument pas. L'évolution est irréversible et doit aboutir à un résultat heureux pour notre école, nous en sommes tous convaincus. Toutefois, à l'heure actuelle, il faut éviter que ce « flottement » gagne en importance et sème le doute au sujet de notre école. C'est pourquoi, et c'est là le but de ce propos, j'aimerais qu'à tous les étages de notre SPV — maîtres, membres de commissions de réforme, responsables de groupes de travail, membres de commissions pour une Ecole Romande, etc., — chacun repense, à la lumière des modifications imposées par l'évolution actuelle, les principes fondamentaux de notre école, les buts premiers de notre enseignement; que chacun réalise qu'on juge finalement l'école sur ses résultats. En cette époque de réformes et d'essais, il n'est peut-être pas inutile, ni terre à terre, de rappeler la primauté de l'enseignement de la langue maternelle et du calcul.

G. Pittet.

Croix-Rouge de la Jeunesse

Appel en faveur du vestiaire

Notre vestiaire est partiellement démuné à l'approche de l'hiver. Nous serions heureux de recevoir vêtements, sous-vêtements, chaussures et jouets, le tout en bon état. Nous avons particulièrement besoin de vêtements pour enfants de 6 à 10 ans. Nous en habillons environ 50 par mois. Nous acceptons aussi pour hommes et femmes, ainsi que linges de cuisine et de lit, carrés de laine tricotés (en biais 16 × 16) pour confectionner des couvertures.

Les colis peuvent être envoyés ou déposés les lundis et vendredis de 14 à 16 heures au vestiaire de la CRJ, rue Beau-Séjour 5, Lausanne. Pour les demandes, s'adresser au

*Secrétariat vaudois de la CRJ,
ch. du Platane 1, 1008 Prilly.*

Gilde de travail - Pédagogie Freinet

Cours d'initiation aux techniques école moderne

Programme du cours (hivers 1967-1968, printemps 1968)

Texte libre

Présentation du texte libre. Responsable : Ribolzi. Lieu : collège Madeleine, route P. Viret 10, 1^{er} étage. 16 novembre, 17 h., Lausanne.

Le texte libre ; séance avec enfants.

Groupe a) pour degré inférieur et classe enfant. Responsables : Mlle Lisette Rouge et Mlle Yvette Goy. Lieu : collège de Cully (côté est) □. 30 novembre, 17 h.

Groupe b) pour degré moyen. Responsable : Ribolzi. Lieu : collège de la Madeleine, classe 1^{er} étage. 30 novembre, 17 h.

Groupe c) pour le degré supérieur. Responsables : Mlle Lisette Badoux et M. A. Gardel. Lieu : collège de la Barre (place du Tunnel), classe de Mlle Badoux, Lausanne □. 30 novembre, 17 h.

Exploitation du texte libre. Orthographe, grammaire, vocabulaire, enquête, lecture, échanges, etc. Les groupes a) b) et c) aux mêmes endroits. 7 décembre, 17 h.

Imprimerie

La composition, l'impression et la distribution d'un texte. Groupe a) Responsables : L. Rouge et Y. Goy. Lieu : collège de Cully □. 11 janvier, 17 h.

Groupe b) Responsable : Roland Curchod. Lieu : local de Zofingue, Tivoli 28, Lausanne □. 11 janvier, 17 h.

Groupe c) Responsable : Flück. Lieu : collège de la Madeleine, classe Ribolzi. 11 janvier, 17 h.

Le linographe

Fabrication d'un linographe. Responsable : R. Curchod. Lieu : local de Zofingue, Tivoli 28, Lausanne □. 18 janvier, 17 h.

La linogravure

Responsable : R. Curchod. Lieu : local de Zofingue, Tivoli 28, Lausanne □. Mercredi après-midi 17 janvier, dès 14 h. 30.

Activités artistiques

La peinture libre. Film : «L'Enfant Artiste». Responsable : Maurice Perrenoud. Lieu : petit collège de Prélaz, classe Perrenoud, Lausanne □. 25 janvier, 17 h.

Les monotypes aux encres de couleur. Albums, modelage, œuvre collective. Responsable : Marcel Yersin. Lieu : collège de la Colline, av. Davel 1, classe Yersin, Lausanne □. 8 février, 17 h. — **Matériel** : blouse de travail et chiffons.

Correspondance scolaire

Comment créer et diriger une correspondance scolaire. Groupe a) Responsables : Josiane Grandchamp et Madeline Gebhard. Lieu : jardin d'enfants de J. Grandchamp, Clair-Val 12, Crissier □.

Groupes b) et c) Responsable : Ribolzi. Lieu : collège de la Madeleine, rue P. Viret 10 Lausanne. Date pour les 3 groupes : 22 février, 17 h.

Coopérative scolaire

Comment créer et diriger une « coop. scol. ». Responsable : Cachemaille. Lieu : collège principal près de la gare, classe Cachemaille, Pully-Village □. 7 mars, 17 h.

Le fichier

Le classement de la documentation. Responsable : P. Badoux. Lieu : rue Curtat 18, Lausanne. 14 mars, 17 h.

Enquêtes Moyens audiovisuels Conférences d'enfants

Responsables : Mlle L. Badoux et M. F. Manuel. Lieu : collège de Floréal, classe Manuel, Lausanne □. 2 mai et 16 mai, 17 h.

Brevets et chefs-d'œuvre

Responsable : Mme Lucette Meyer. Lieu : collège de Beau-lieu, classe L. Meyer, Lausanne □. 30 mai, 17 h.

Organisation de la classe

Groupe a) Responsable : Mlle M. Gebhard. Lieu : La Tour-de-Peilz □ (à côté de l'ancien collège), classe Mlle M. Gebhard. 6 juin, 17 h.

Groupes b) et c) Responsable : A. Gardel. Lieu : collège du Stade (près établissement Kodak) à l'intersection av. de Bellerive et av. du Stade, Lausanne □. 6 juin, 17 h.

Séance de clôture

Responsable administratif : Marcel Yersin, ch. du Levant 63, Lausanne, tél. (021) 28 28 91.

Organisation du travail par les participants qui apportent leurs premières réalisations ou expériences.

Lieu : colonie de vacances de la Ville de Lausanne, aux

Chevalleyres-sur-Blonay. Samedi et dimanche 15 et 16 juin 1968. Début du stage : 15 juin, 15 h. ; fin du stage : 16 juin, 14 h.

Remarques : Les collègues non inscrits à ce cours de l'EM peuvent suivre la séance de travail qui les intéresse.

Pour tout renseignement complémentaire ou pour toute communication, veuillez vous adresser au secrétaire de la Guilde de Travail :

Marcel Yersin, Levant 63, Lausanne, tél. (021) 28 28 91.

Remarque : = possibilité de parquer dans la cour du collège.

Conte tout à fait réel

Angélique Délicate a 15 ans.

Angélique Délicate est astreinte, une fois par semaine, à suivre un cours ménager.

Angélique Délicate a l'estomac sensible, elle ne supporte que la partie la plus gratinée des plats et les morceaux nobles.

A l'école ménagère, il faut, oh ! horreur, cuire et manger de tout.

Mais il y a le bon docteur Z., attentif à tous les bobos.

D'un air gentiment innocent, Angélique Délicate remet à la maîtresse une déclaration médicale où l'on peut lire :

« Angélique Délicate ne supporte pas certains aliments. »

Vive la médecine !

ma. b.

Vacances au CC

Le 27 janvier prochain deux membres du CC seront élus. Une des places est réservée à la section de Lausanne. Présidents de sections, annoncez-nous vos candidats.

CC SPV.

Société pédagogique vaudoise

Rapport de la commission Croix-Rouge de la Jeunesse

La commission se compose de Mlles J. Monod, S. Meylan, MM. L. Germond, J. Petitpierre, M. Cousin et du sous-signé. 1341 classes sont membres de la CRJ, soit 126 de plus que l'année dernière.

Secourisme. 27 classes ont bénéficié des cours de jeunes secouristes, mais nous avons dû en refuser plusieurs. Que les collègues qui désirent un cours s'inscrivent au début de l'année scolaire auprès du secrétariat vaudois, 22 moniteurs-samaritains et quelques collègues ont donné ces cours. Nous avons reçu 11 réponses au questionnaire adressé aux sections SPV ; un merci particulier à la commission nommée par la section de Lausanne pour son travail et ses intéressantes suggestions. En ce qui concerne la formation du corps enseignant, nous proposons que les collègues qui s'intéressent au secourisme reçoivent une formation complète de samaritain et puissent ensuite donner ces cours dans diverses classes ; ils seraient alors remplacés dans leurs classes aux frais de l'Etat. Ainsi les maîtres en question resteraient volontaires et tous les élèves quittant l'école auraient bénéficié de ces cours.

Guilde de travail - Techniques Freinet

Séance de monotypes dans la classe de Madeline Gebhard, mardi 28 novembre, à 16 h. 30, à La Tour-de-Peilz.

Le comité.

Maîtresses ménagères

La Société vaudoise des maîtresses ménagères a son « stamm » le 29 novembre 1967, à 14 h. 15, au collège St-Roch à Lausanne.

Droit usuel - leçon avec flanellographe - démonstration.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

Avant le congrès 1968

D'autre part, nous poursuivons nos démarches pour qu'un cours de dix heures ait lieu aux Ecoles normales de Lausanne et d'Yverdon avant la fin de l'année scolaire.

Sauvetage nautique. Ces cours, sous la direction de J. Petitpierre, ont eu lieu à Lausanne, Aigle, Vallorbe et Yverdon. 45 élèves sur 124 inscrits ont obtenu le certificat de jeune sauveteur. Grâce à une augmentation du subside du Département, nous pourrions organiser 10 cours en 1968. Que les collègues nous disent où !

Dans le cadre du camp pour normaliens à Varazze, près de Gênes, un cours a été donné par M. J.-D. Roy, à la suite duquel cinq Vaudois ont obtenu le brevet I de sauvetage.

Camp de Varazze. Sous la direction de M. et Mme Cusin, un camp auquel participaient 20 normaliens romands s'est tenu à la Casa Henry-Dunant, du 29 juillet au 12 août. Conférences, discussions, préparations de leçons alternaient avec les jeux, la baignade, le sauvetage nautique et le secourisme, le tout dans une ambiance de bonne humeur et d'enthousiasme. Merci aux directeurs du camp et aux directeurs des Ecoles normales d'avoir permis cette réalisation.

Albums. 124 albums échangés avec l'étranger. C'est surtout chez les jeunes collègues que ces échanges connaissent le plus gros succès. Cependant, 53 albums sont égarés dans quelque armoire. Prière aux collègues d'y répondre ou de renvoyer l'album : les classes étrangères s'impatientent.

Echanges internationaux. Nous avons dû renoncer cette année aux échanges avec l'Allemagne, les jeunes Allemands étant attirés davantage vers la France.

Trois juniors de la Haute-Volta ont passé une semaine dans notre canton, où leur séjour avait été préparé par notre collègue Louis Germond. Le soussigné a eu aussi la joie de les accueillir à Yverdon, où ils ont passé une journée.

Le 6 septembre, quelques membres de la commission et

du comité vaudois ont rencontré à Genève une délégation d'instituteurs et d'inspecteurs japonais.

Vestiaire. Reçu 39 colis de vêtements et environ 1800 carrés pour couvertures. Le tout a été distribué à des familles suisses et étrangères dans le besoin, domiciliées dans le canton.

Parrainages. Vietnam : env. 7500 fr. confiés à la CRS pour les deux Vietnam (secours sociaux et médicaux).

Deuxième car pour handicapés : env. 1000 fr. (diminution en faveur du Vietnam). Ne pas oublier cependant le deuxième car, dont le besoin se fait sentir.

Excursions pour handicapés. Le car de l'amitié a été à la disposition de notre canton durant 18 journées. Autant d'enfants que d'adultes ont participé à ces excursions. Merci aux classes qui les ont reçus, restaurés et divertis.

Mimosa. Les écoles vaudoises ont vendu pour 29 780 fr. Merci aux collègues qui organisent la vente. Le fonds des écoles vaudoises a reçu 14 890 fr. 05 à disposition d'actions sociales de nos classes. Sur ce montant, 6150 fr. ont été affectés à des pensions de colonies de vacances et 3200 fr. environ pour l'envoi d'élèves à la montagne. Rappelons à nos collègues vendeurs de mimosa que la part de la Croix-Rouge leur est remise au fur et à mesure de leurs besoins sociaux (enfants de leur commune, et non seulement de leur classe) par le Secrétariat vaudois. Demander les fonds nécessaires, justifiés, à la commission SPV.

Nous adressons pour terminer nos plus vifs remerciements à nos membres de la SPV pour leur dévouement à la cause de la Croix-Rouge de la Jeunesse.

Pour la commission : *René Mégevand.*

Œuvre suisse des lectures pour la Jeunesse (OSL)

L'OSL est la seule maison d'édition qui imprime en 7 langues à l'usage des enfants suisses : allemande, française, italienne et quatre dialectes romanches. Cela ne va pas sans tracas financiers. En 1966, une brochure est revenue à 66,9 centimes (langue allemande), à 107,3 centimes (langue française), à 120,6 centimes (langue italienne), et à 3,85 francs (langue romanche). Ces prix sont en fonction de l'importance des éditions : 10 000 exemplaires en langue française, jusqu'à 40 000 exemplaires en langue allemande, et beaucoup moins en italien et en romanche. Dans tous les cantons le prix de vente est le même : 80 centimes.

Il va sans dire que l'OSL ne peut boucler ses comptes sans appuis financiers ; citons : les petits ruisseaux de quelques grandes communes suisses, la majorité des cantons (bon an, mal an, 40 000 à 45 000 francs) et la Confédération (Département de l'intérieur : 30 000 francs par an). Ces aides sont d'importance vitale. Celle de la Confédération est promise et assurée jusqu'en 1969. Mais après ? L'ombre de la commission Stocker est lourde, elle ne nous incite pas à l'optimisme. En effet, la commission d'experts chargée par le Conseil fédéral de procéder à une révision générale des subventions a demandé la radiation de la contribution fédérale de 30 000 francs à l'OSL, dès l'année 1970. Si cette menace s'accomplit, l'OSL se verra obligée d'abandonner les éditions déficitaires, c'est-à-dire qu'elle cesserait d'être une œuvre nationale au service de toutes nos langues. Les minorités linguistiques, dont nous sommes, seraient victimes de l'assainissement financier de la Confédération. Et pourtant l'OSL est une fondation reconnue d'utilité publique, au sens de l'article 80 du Code civil suisse.

Depuis quelques mois, M. François Rostan, inspecteur scolaire à Lausanne a été appelé à la présidence centrale de l'œuvre. Réjouissons-nous de cette nomination flatteuse et méritée, remercions nos Confédérés de céder le pas à la Suisse romande, et souhaitons que les chemins s'aplanissent sous la direction du nouveau président.

En 1968, un nouveau concours littéraire romand permettra de trouver des textes de valeur ; comme d'habitude on s'attend à recevoir de 50 à 60 textes d'auteurs français, belges, canadiens et suisses.

Pour terminer nous transmettons à tous les enseignants les vifs remerciements du nouveau président, M. François Rostan, pour le dévouement qu'ils apportent à la cause de l'OSL.

G. Falconnier.

Cadet Roussel

Edité, lui aussi, par Pro Juventute, le sort financier de « Cadet Roussel » est lié à celui du « Crapaud » et à la politique des subventions. A part ça, chacun sait que « Cadet Roussel » se porte bien et qu'il grossira dès que les destins le lui permettront. Au sujet de la vente de nos journaux, on dit souvent qu'il faudrait les lancer dans les kiosques. Or c'est impossible de tenter cette aventure tant que l'épaisseur du journal est ce qu'elle est. Une fois de plus on ne peut que répéter qu'au tarif de 5 francs par an et au rythme de deux numéros par mois, on ne peut pas sortir des numéros ayant l'épaisseur de la Feuille d'Avis ! A 2,50 francs l'abonnement, « Cadet Roussel » avait 15 400 abonnés ; à 5 francs, (livré en classe) ce nombre est tombé à 11 100 abonnés, mais aux dernières nouvelles, il semble bien que l'on regagne peu à peu le terrain perdu.

Un fait est indéniable : la nouvelle formule du journal pour les petits vaut mieux que l'ancienne et elle plaît beaucoup aux jeunes élèves.

Le numéro de Noël se prépare sur le thème : Noël chez les enfants du monde ». Il sera particulièrement riche et varié : contes, bricolages, coloriage, etc... Nous espérons qu'il battra le record de la vente au numéro afin que la rédactrice, Mme Simone Cuendet, ait un contentement à la mesure de l'imagination dont elle fait preuve numéro après numéro, et de son magnifique dévouement.

G. Falconnier.

« Crapaud à lunettes »

Né le 11 septembre 1964, le « Crapaud » avait déjà donné, à raison d'un par semaine, 119 concerts de coassements le 30 juin 1967. Cette belle activité a suscité un courrier abondant. Il fut répondu à 1300 lettres de lecteurs aux questions encyclopédiques. C'est donc un « Crapaud » qui sait sortir de sa mare pour contribuer à l'accroissement de la culture enfantine. Il a 10 881 abonnés : Vaud 4969, Genève 2865, Neuchâtel 1313, Jura bernois 1166, etc. Il aimerait augmenter son nombre de pages afin d'offrir un plus large éventail de rubriques. Il a des idées plein la tête et des projets pleins les pattes. Hélas ses comptes de ménage lui causent bien du tracas ! Chaque année recommence la quête des subventions. Si l'on a présent à l'esprit que le « Crapaud à lunettes » est une édition Pro Juventute (l'en-tête de chaque numéro le rappelle chaque semaine), il semble étonnant de devoir quémander chaque année de quoi faire tourner les finances du journal. Il faudrait une bonne fois que Pro Juventute prenne en charge un journal... qui est le sien, et assume, sans pourparlers, qui ne peuvent être que pénibles, la couverture de l'inévitable déficit.

S'il a déjà près de 11 000 abonnés chaque semaine, nous pensons que dans le secteur romand assez restreint qui est le sien, le « Crapaud » pourrait encore faire les belles heures de 3000 abonnés supplémentaires... pour l'an prochain. Ce calcul n'a rien de délirant : cela représente 10 lecteurs de plus en moyenne dans les 300 localités les plus grandes de Suisse

romande. Chers collègues nous comptons sur votre savoir faire et votre esprit de persuasion, et nous vous remercions pour ce que vous avez déjà fait.

Quant à M. André Jobin, rédacteur du « Crapaud à lunettes », nous le félicitons d'avoir su donner à ce journal l'allure d'un vrai journal accueilli en confrère chez les grands confrères, et d'avoir su insuffler un esprit aussi dynamique à son équipe rédactionnelle.

G. Falconnier.

Rapport de la commission de la Centrale de documentation pour l'année 1967

Aucune séance n'a encore été tenue cette année.

Grâce à son directeur, M. Edmond Rochat, et à ses collaborateurs, MM. Maendly et Pache, que nous remercions ici, la centrale développe et renouvelle ses collections pour être toujours mieux au service de nos classes vaudoises.

Que personnes n'hésite donc à puiser dans des richesses qui sont à disposition de tous.

Les délégués SPV :

André Moret, Ogens J.-J. Desponds, Colombier

Rapport du délégué de la SPV sur l'activité de la Commission locale des émissions radioscolaires de Lausanne 1967

Cette année, notre rapport sera bref, une page dactylographiée nous est imposée, aussi nous nous bornerons à ne relever que les points marquants de notre travail.

L'activité de la Commission locale de Lausanne a été à peu près semblable à celle de l'année dernière. Nos classes romandes ont reçu 38 émissions, en général supplétives, consacrées à diverses disciplines.

Au sujet des rapports entre la TV scolaire et la Radio scolaire, M. René Jotterand, président de la Commission romande de la télévision scolaire, écrivait dernièrement ces lignes :

« D'aucuns ont considéré que l'avènement de la TV signifiait la fin de la radiodiffusion. Il n'en est rien. De nombreuses années de coexistence l'ont prouvé et l'on assiste justement dans le monde entier à une relance de la radiophonie, éclipsée un temps par le développement de la TV. Ces deux moyens de diffusion sont complémentaires et une répartition des tâches s'imposera selon les possibilités propres à l'un et à l'autre. La radio restera irremplaçable pour plusieurs catégories d'émissions à large composante auditive, notamment les émissions littéraires, musicales et historiques,

dans lesquelles un déroulement d'images, fixes ou animées, en cours d'écoute serait préjudiciable à l'attention ou à l'imagination requises par le sujet. Il est en effet de nombreuses émissions dans lesquelles c'est à l'imagination de fournir à l'esprit une illustration ».

Feuillets de documentation « La radio à l'école »

Les dirigeants de la radio scolaire vous font part de leurs préoccupations concernant le problème financier de l'impression et de la diffusion des Feuillettes de documentation « La Radio à l'École ». Année après année, la radio enregistre un déficit important ; il est regrettable de constater le très petit nombre des instituteurs qui abonnent leurs élèves. La Société suisse de radiodiffusion ne demande pas que ces abonnements couvrent entièrement les frais de cette publication ; elle pourrait être en droit de souhaiter que ce déficit annuel s'atténue.

Il s'agit avant tout de mettre entre les mains des maîtres et de leurs élèves des documents illustrant l'émission purement sonore. La qualité de ces « Feuillettes » a été reconnue lors de toutes les réunions internationales auxquelles la Suisse a participé.

A ce sujet, auriez-vous des idées ? Nous serions reconnaissants de recevoir vos vœux, vos critiques et vos suggestions. Merci de votre collaboration.

Désireriez-vous que nous reprenions certaines émissions ? Seriez-vous assez aimables de nous indiquer lesquelles ?

L'émission du « Beau voyage »

Bien que ne faisant pas partie de la Communauté des programmes de langue française, la Radiodiffusion canadienne, à l'occasion de l'Exposition de Montréal, a préparé cette émission du « Beau voyage ». Le concours qui suivit cette émission a suscité un nombre de travaux assez faible de la part des jeunes auditeurs.

Nombre de travaux : La Belgique, 54 ; la Suisse 206 ; la France, 147, et le Canada 521.

Deux filles de la Belgique, un garçon et une fille de la Suisse romande, un garçon et une fille de la France et enfin six écoliers canadiens ont effectué ce magnifique voyage de 15 jours, excellemment organisé. De nos deux élèves suisses, nous n'avons entendu que des échos fort élogieux.

En guise de conclusion, un merci chaleureux aux instituteurs et institutrices qui prennent nos émissions et nous envoient, — hélas ! assez peu — leurs rapports d'écoute, toujours appréciés par les membres de la Commission locale ; merci également à la direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision, aux Commissions locales et aux studios pour leur participation financière et leur apport culturel.

Chavannes-Renens, le 14 novembre 1967.

E. Bignens,

membre de la Commission locale de Lausanne des émissions radioscolaires.

genève

Nouvelles fraîches de la SPG

Démotions

Nous tenons à signaler une fois l'an le nom des collègues qui nous quittent, soit en passant dans l'enseignement secondaire, soit en embrassant la carrière de retraité. Nous remercions en particulier ceux et celles qui ont consacré du temps à leur association professionnelle. S'ils en ont fait partie pendant au moins 10 années consécutives (art. 8 des statuts), ils deviennent membres honoraires de la SPG.

Ecole enfantine

Mme Badoux Irène, Mme Burri Christiane (en congé), Mlle Clerc Anne-Marie (en congé), Mme Droz Renée.

Ecole primaire

Mlle Aeschlimann Marguerite, Mme Bachmann Geneviève (en congé), Mlle Christinaz Anne (en congé), Mme Cichocki Cécile, Mlle Dell'Acqua Hélène (en congé), Mme Freiberg-haus Myriam (en congé), Mme Matter Andrée, Mme Pache Andrée, Mme Moret Jeanne, Mme Piguet Marcelle, Mlle Raymond Hélène, Mme Taillard Agnès ; MM. Dunand Lu-

rien, inspecteur TM, Sauthier Louis, inspecteur EPH, Dufour Roland, Dentand Alfred, Jacquemoud François.

Passage au CO

Mme Ducret Henriette, Mme Stulz Ginette ; M. Thorens Henri.

Passage dans l'enseignement secondaire

Mme Gremaud Camille, Mlle Weyl Nadine ; MM. Nyffeler Ramon, Piguët Roger.

Admissions

Si nous signalons les départs, il est juste de mentionner les jeunes collègues qui ont répondu à notre appel en devenant membre actif de la SPG. Nous avons prévu dès cette année une modeste finance d'entrée de Fr. 10.—. En contrepartie, nous leur remettons, outre les statuts (1966), le recueil de leurs devoirs et de leurs droits (1967). Nous sommes certains qu'ils en tireront profit et que la cohésion entre enseignants nouveaux et anciens en sera affermie. Nous souhaitons donc la plus cordiale bienvenue dans nos rangs aux collègues dont les noms suivent :

Mmes, Mlles ou MM. : Auberson Michèle, Aubry Annette, Berney Danielle, Bessard Dougaldine, Bigogno Georgette, Bonvin Jacqueline, Charbonnier Josiane, Chauffat Suzanne, Delmastro Monique, Desjacques Chantal, Dormond Françoise, Ducimetièrre Pascal, Egli Janine, Forni Martine, Fromaigeat Jean-Louis, Grodwohl Jeanine, Henny Josette, Héritier Ariane, Jauch Danielle, Kuhfuss Andrée, Longagna Monique, Longchamp Sonia, Mermoud Jean, Milleret Catherine, Miserez Danielle, Miserez Henri-Michel, Ostermann Christine, Pay Isabelle, Peila Marcelle, Pernet Raymonde, Perracini Catherine, Pignolo Jacqueline, Piguët Jean, Priamo Marie-Thérèse, Roehrich Françoise, Saucy Michel, Schira Colette, Seidel Robert, Stamm Christiane, Terrier Claire-Lise, Urben Liliane, Vachet Huguette, Vilpert Maryse, Vogt Yvette, Wicht Colette, Wolff Madeleine, Zimmermann Heidi.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Pour que la correspondance leur parvienne, nous prions les membres intéressés de signaler sans retard à G. Gallay, Centre d'information 1214 Vernier,

TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE

ou

TOUT CHANGEMENT DE NOM

Sans ces renseignements, nous ne pouvons rectifier nos plaques-adresses, donc atteindre les destinataires.

Travaux manuels

Au reçu de la circulaire jaune TM 1/1967-1968 du 8 courant, bien des collègues se sont étonnés :

1. **Du ton** de ce message qui ressemble plus à un ordre de marche qu'au langage d'un animateur s'adressant à ses collaborateurs. Pas même de salutations pour faire avaler la tisane !
2. **De son contenu**, brillant par l'absence de ce qu'a fait le prédécesseur de ce jeune collègue, qui ne doit plus à l'avenir se laisser griser par le sens péjoratif du mot « inspecteur ».
 - 2.1. Le plus grave, c'est que nous sommes plongés dans le plus grand embarras. Hippocrate dit oui, mais Galien dit non. Qui faut-il écouter ?
 - 2.2. M. Demole ordonne : « Je souhaiterais que les **matériaux de rencontre** (boîtes diverses, cure-pipes, ouate, œufs, riz, etc.) **ne soient pas utilisés**.
 - 2.3. Ou le plan d'études qui, page 139, recommande au contraire l'emploi de « papier, carte, carton mince,

laine, ficelle, raphia, rotin, bois mince, pavatex, linoléum, terre, pâte à modeler, feuilles de métal mince, boîtes et emballages vides, **matériaux divers apportés de la maison** ».

- 2.4. Que les modèles soient simples, bon ! mais esthétiques ? M. Demole a sans doute voulu dire « de bon goût ».
- 2.5. La liberté laissée à l'élève, quant au choix de l'objet et de la technique, celle du maître quant aux conseils, sont les conditions qui assureront à l'enfant du plaisir à l'exécution, à la contemplation et à la conservation de ses œuvres. **M. Lucien Dunand nous avait inculqué cela, car c'est bien grâce à lui que les travaux manuels ont été réintroduits avec succès à Genève. Je profite de l'occasion pour l'en remercier, au nom de tous les collègues qui ont admiré la patience et le souci avec lesquels il accomplissait sa mission.**

Nouvelles du Centre SPG

Escalade 1967

Pour ne pas rompre avec la tradition, nous tirons une nouvelle planche à colorier pour les enfants, vendue Fr. 3.— la série de 35 exemplaires (port compris). Les commandes doivent être passées, si possible par écoles, **au moyen du CCP 12-15155, jusqu'au samedi 2 décembre inclus**. Noter au dos du coupon le nombre de séries désiré.

Expérimentation Cantacolor

Cette nouvelle méthode a déjà été introduite aux USA et au Canada. Elle va l'être en France où 15 000 classes seront équipées du matériel Gorgerat. L'UNESCO la recommanda récemment à 43 pays par l'intermédiaire de leurs délégués. M. Christe, directeur de l'enseignement primaire, a chargé G. Gallay de l'expérimenter dans sa classe, durant une année. Mardi et vendredi derniers eurent lieu les premières séances d'information avec audition. Gallay a su s'effacer pour laisser aux diapos et aux disques le soin d'entraîner les élèves et de les accompagner dans leurs solfèges. La joie à chanter des enfants et la qualité de leurs voix étaient évidentes.

Nous estimons avoir le droit d'informer en tout temps nos collègues au sujet d'une méthode musicale dont on parle partout. On ne peut heureusement pas, dans ce cas, se contenter de théories. Il faut pratiquer la méthode pour en jauger la valeur. Si cette dernière est manifeste, il faudra non imposer Cantacolor mais laisser le choix à quiconque de l'utiliser dans sa classe. Ainsi comprenons-nous la pédagogie ! Car « des faits prouvent plus que des raisonnements » a dit B. Constant avec raison. Nous rappelons à ceux qui l'ignorent l'article 61 de la Charte de l'instituteur de l'OIT-UNESCO :

Les enseignants étant particulièrement qualifiés pour juger des auxiliaires et des méthodes d'enseignement les mieux adaptées à leurs élèves, ce sont eux qui devraient jouer le rôle essentiel dans le choix et la mise au point du matériel d'enseignement, le choix des manuels et l'application des méthodes pédagogiques, dans le cadre des programmes approuvés et avec le concours des autorités scolaires.

Les incompatibilités

Dans sa séance du 20 octobre, le Grand Conseil a voté la suppression de l'incompatibilité du mandat de député et de l'état de fonctionnaire de l'administration cantonale. C'est la quatrième fois que notre législatif se prononce contre cette inégalité de fait. Mais le peuple s'est toujours décidé en faveur du maintien de l'article 73 de la Constitution genevoise, où il avait été introduit en 1901 par les libéraux.

Le peuple doit se prononcer au printemps prochain sur ce même sujet. Gageons qu'il sera mieux inspiré et que cet article 73 sera enfin abrogé définitivement.

E. F.

Association genevoise des maîtres d'éducation physique

L'Association genevoise des maîtres d'éducation physique (AGMEP) organise les 25 novembre, de 14 h. 30 à 17 h. 30, et 26 novembre 1967, de 9 h. à 12 h., à la salle de gymnastique de la rue du Tir (angle rue du Stand-rue du Tir) : un cours de gymnastique Médau donné par Mlle Frauke Besuden, Allemande, actuellement à Grenoble (exercices avec cerceaux, massues et balles).

Tenue de gymnastique.

Ce cours est ouvert à toutes les maîtresses de gymnastique, les institutrices que cette forme d'éducation physique intéresse.

Les membres de l'AGMEP paieront une finance de participation de 3 francs.

Les non-membres paieront 5 francs pour les six heures de cours.

* * *

L'Association genevoise des maîtres d'éducation physique organise deux cours de patinage : tous les mardis de 17 h. à 18 h. (dix séances dès le 5 décembre 1967) ; tous les mercredis de 12 h. à 13 h. (dix séances dès le 6 décembre 1967).

Il est prévu un moniteur ou une monitrice par dix participants.

Les membres de l'AGMEP paient une finance d'inscription de 10 francs leur donnant droit à l'entrée gratuite à la patinoire municipale des Vernets pour le cours et à la leçon de patinage.

Les institutrices et instituteurs qui ne font pas partie de l'AGMEP peuvent quand même y prendre part en payant une finance de 20 francs qui leur donne les mêmes droits que ceux énoncés plus haut.

Les personnes que l'un ou l'autre de ces cours intéresse peuvent se renseigner et s'inscrire auprès du président de l'AGMEP, Paul Gilliéron, téléphone 34 48 55.

* * *

L'Association genevoise des maîtres d'éducation physique organise quatre cours de ski.

Dates : jeudis 7, 14, 21 décembre 1967 et 11 janvier 1968.

Lieu : selon les conditions d'enneigement.

Déplacement : en voitures. Les conducteurs seront indemnisés.

Finance : 7 francs par cours comprenant : a) le transport ; b) les leçons de ski données par des moniteurs compétents. La finance d'inscription se règle au départ.

Remonte-pentes : les meilleures conditions vous seront consenties.

Groupes : débutants, moyens, avancés.

Rendez-vous : 8 h. 30 à la place Sturm (stationnement quinze heures).

Les personnes qui ne font pas partie de l'AGMEP paient 10 francs par cours.

Inscriptions et renseignements : auprès de Paul Gilliéron (tél. 34 48 55) deux jours au moins avant le cours auquel vous voulez participer. En cas de temps douteux, téléphoner dès 7 heures au 34 48 55.

* * *

Rappel

Gymnastique et basketball « Messieurs » mardi de 17 h. à 17 h. 45, salle de l'école du Mail.

Gymnastique « Dames » mercredi de 17 h. 15 à 18 h. à la salle de l'Ecole supérieure des jeunes filles, rue Voltaire 21.

Tribune libre Sport scolaire

« Il n'y a pas de meilleur moyen d'apprendre ce qu'est la nature humaine que de se livrer aux sports, et surtout aux sports d'équipe ».

Sir Alex. Fleming

Fin octobre, vacances de « pommes de terre », tournoi de basket organisé par un journal de la place. Catégorie C (6^e année primaire) : 6 équipes inscrites, appartenant à 5 classes. Catégorie B (7^e année) : 13 équipes inscrites, dont 12 provenant de CO ou du Collège ; une seule équipe « primaire »... Partout, pourtant, dans nos préaux, de superbes terrains de basket, munis de panneaux rutilants, laissent à penser que, dans notre école genevoise, le sport est roi... Erreur, illusion... Tant la participation dérisoire au tournoi traditionnel de mi-octobre que la peinture immaculée des panneaux de nos préaux détrompent l'observateur attentif. En matière de sport scolaire, nous sommes très en retard, et particulièrement dans le domaine du basketball, ce « sport réservé à l'élite », comme l'a écrit Robert Busnel. Paradoxalement, le basket est le sport scolaire par excellence. Il demande, pour être exercé, un espace relativement restreint ; nos préaux, parfaitement équipés, font l'affaire. Nul besoin d'un grand nombre d'enfants pour former une équipe : il est facile, même dans une classe mixte, de trouver 5 lurons désireux de jouer ; au surplus, les fillettes apprécient elles aussi le basket. Quant aux ballons, ils dorment dans les armoires des salles de gymnastique, mais ils existent ! Sur le plan strictement physique, le basket convient à un grand nombre d'enfants, car il ne demande pas, au début tout au moins, de dispositions particulières. Pourquoi, alors, malgré toutes ces conditions matérielles idéales, ce sport est-il méconnu dans notre école primaire ? Quels sont les « responsables » de cette ignorance ? Ni la ville, ni les communes, qui fournissent des installations parfaites, nous l'avons vu. Ni les enfants, qui « mordent » à ce sport comme au football, mieux qu'au football, pourvu qu'on leur donne le moyen de le pratiquer... Allons, collègues, battons notre coulpe : nous sommes les responsables ! C'est à nous qu'il incombe de sortir les ballons des armoires, de les distribuer aux récréations, d'organiser une rotation pour que ce ne soit pas toujours les mêmes élèves qui « fatiguent » les panneaux ; c'est à nous qu'incombe le souci de veiller, au début tout au moins, à ce que le ballon soit utilisé correctement. « Je ne connais pas les règles du basket » ; « Je n'aime pas ce sport », « Je ne sais pas jouer »... sont des arguments captieux et très faciles à réfuter. C'est en forgeant qu'en devient forgeron ; c'est en dirigeant une équipe selon des principes de base simples qu'on apprend à... jouer ! Seul le premier pas coûte, dit-on.

Il y a bientôt cinq ans, à la suite du brusque décès de Georges Pigué, qui fut, dans ce domaine aussi, un modèle, je repris son poste d'entraîneur d'une équipe de « scolaires », du jour au lendemain. Au grand désespoir de ma femme, je l'occupe toujours, ce poste, tant il m'apporte de joies, de satisfactions, tant il me permet de mieux connaître mes élèves et de les mieux éduquer.

Est-il nécessaire de rappeler les qualités que développe le basket ? La première, c'est la maîtrise de soi, de ses mouvements, de son animosité, de son agressivité, de ses réactions : les contacts sont interdits (ou tout au moins très limités). Ensuite, chaque joueur est « responsable ». Un adversaire mal « marqué », une mauvaise passe, un placement défectueux sont toujours imputables à un membre de l'équipe ; nulle possibilité de se retrancher dans l'anonymat de l'équipe. La camaraderie, la solidarité y trouvent aussi leur compte. Chaque joueur tient un rôle, remplit une fonction, du rem-

plaçant assis sur le banc, prêt à prendre la place du camarade défaillant, jusqu'au marqueur patenté, en passant par le petit de l'équipe, précieux par sa rapidité et son opportunisme. Avant la rencontre, entraîneur et joueurs, se tenant par les épaules, forment un cercle : dans le secret, ils échangent quelques mots d'encouragement, quelque parole « magique » : ce rite, qui peut paraître ridicule aux non-avertis, n'est pas sans raison ; c'est le symbole de l'unité de l'équipe.

Est-il aussi nécessaire de dire ici tout le bénéfice que le maître retirera de sa participation à l'organisation de l'équipe, du temps qu'il consacrerà à l'entraînement de ses élèves ? Il n'est pas que le maître, mais l'entraîneur ; il n'est pas bon qu'à compter des fautes d'orthographe, mais aussi à apprendre ce qu'est une passe, un shoot. La défaite lui sera aussi amère, la victoire aussi douce qu'à ses joueurs ; il partagera leurs sentiments ; il ne sera plus l'indifférent, mais celui qui se donne, qui paie de sa personne. Cela, les enfants ne le diront pas, mais ils le ressentiront, et leurs regards, leur comportement ne tromperont pas leur instituteur.

Le sport n'est plus, de notre temps, synonyme de simple effort musculaire, de simple dépense physique. Depuis long-

temps, sa valeur éducative a été reconnue, même par les pédagogues ! En sommes-nous assez conscients ? Utilisons-nous, comme nous en avons les moyens, ce précieux « outil » qu'est le sport scolaire ? Chers collègues, j'aimerais que ma conviction soit la vôtre... J'ose imaginer que bientôt, petit à petit, panneaux et ballons sortiront de leur sommeil ; le basketball scolaire genevois deviendra alors vivant et il nous aidera à faire de nos élèves de petits hommes combattifs, aguerris, volontaires, attentifs, prêts à supporter les revers dans la dignité, les succès dans la modestie. N'est-ce pas un but qui en vaut la peine ?

Cl. Schenkel.

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, projecteurs de démonstration de l'année. Appareils BELL et HOWELL, KODASCOPE, SIEMENS, MICRON XXV. Occasions uniques ! Tél. (032) 2 84 67, ou écrire au bureau du journal.

neuchâtel

Concours

Projets de diplôme de membre honoraire.

Règlement

1. Dans le but de marquer d'une façon tangible et durable l'accession au titre de « membre honoraire » des collègues qui prennent leur retraite après plus de 25 ans de sociétariat, la SPN organise un concours de projets pour la confection d'un diplôme de membre honoraire.
2. Le concours est ouvert à tous les membres SPN ou SPN/VPOD.
3. Les projets sont présentés sur une feuille de format A4.
4. Le texte à disposer est le suivant :

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHÂTELOISE

Le Comité central décerne le titre de
MEMBRE HONORAIRE
à M.

pour ans de sociétariat.

Le...

*Au nom du Comité central
Le secrétaire Le président*

5. Les projets doivent parvenir au président du Comité central jusqu'au 15 janvier 1968. L'enveloppe portera la mention « Concours ».
6. Les projets sont signés d'une devise. Une enveloppe fermée contenant les nom et adresse de l'auteur ainsi que la devise qu'il a choisie sera jointe à l'envoi.
7. Un jury, dont la composition sera publiée ultérieurement récompensera les trois meilleurs travaux par des prix en espèces de Fr. 200.—, 100.— et 50.—.
8. Le projet qui aura été retenu pour impression deviendra propriété de la SPN.
9. Les projets non retenus seront exposés lors de la trisannuelle du 9 mars, puis retournés à leurs auteurs.
10. Le fait de participer au concours implique de la part du concurrent l'acceptation du présent règlement.

Le Comité central.

N. B. Les travaux sont à adresser à : Marcel Jaquet, président central SPN, Prairie 10, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Comité central

Une brève séance du CC s'est tenue le 9 novembre avant et après l'assemblée des délégués. Présidence : Marcel Jaquet.

Membres honoraires

Le Comité central décide d'ouvrir un concours parmi les membres SPN et SPN/VPOD dans le but de créer un diplôme qui sera délivré lors des assemblées générales annuelles aux membres qui, au moment de prendre leur retraite, ont accompli au moins 25 ans de sociétariat. Un règlement de concours est mis sur pied (voir « Concours »).

Mutations

Notre collègue R. Duckert, nommé inspecteur quitte le Comité central. La section de Neuchâtel a désigné Mme Roxane Marti, de Neuchâtel, pour lui succéder. Le CC regrette le départ de R. Duckert et lui exprime sa gratitude pour tout le travail qu'il a fourni au service de la société. Il accueillera avec plaisir une dame, l'élément féminin s'étant fait rare en son sein, ces dernières années. Ce changement a entraîné quelques mutations internes. Les procès-verbaux seront désormais rédigés par G. Philippin, alors que G. Bouquet remplira la fonction de secrétaire-correspondant.

Structures SPR

Une première séance de la commission « structures » de la SPR étant prévue pour le 29 novembre, le CC examine sommairement le document de départ qui a été remis aux délégués, et donne son avis sur plusieurs points.

Assemblée des délégués

L'objet essentiel de cette assemblée extraordinaire était la discussion des propositions du CC quant à la fixation de la cotisation, et quant au budget.

Cotisation

Conformément à la décision prise le 24 mai à Neuchâtel, en assemblée générale, le CC propose l'égalisation de la cotisation pour tous les membres. Il fixe celle-ci à Fr. 150.— par année. Il propose également de l'indexer au salaire. La

base de calcul serait fixée à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle cotisation, soit au 1^{er} janvier 1968.

Les sections prélèveront une somme de Fr. 10.— par membre pour leurs besoins locaux.

Le principe du montant de la cotisation est voté à l'unanimité après une courte discussion. Il n'en est pas de même pour l'indexation. Beaucoup de questions sont posées quant à son opportunité. Le CC fait valoir, par la voix de son président que l'augmentation du coût de la vie a aussi ses répercussions sur les frais incombant à la société. Il est dès lors préférable de prévoir une adaptation automatique de la cotisation, plutôt que d'avoir à revenir périodiquement avec des propositions nouvelles devant l'assemblée des délégués. L'indexation est finalement votée par 13 voix contre 8. La fixation de la base de calcul au 1^{er} janvier 1968 est également acceptée par 13 voix et quelques abstentions. La part des sections prévue à Fr. 10.— par membre est admise à l'unanimité.

Budget 1968

Le CC a jugé utile de présenter à la même assemblée le projet de budget qu'il a préparé. Après un exposé du président cantonal qui montre les perspectives dans lesquelles ce document a été établi, quelques légères modifications au chapitre des subventions sont proposées et adoptées. Il s'agit d'une subvention annuelle au TPR, votée à l'unanimité, et d'une subvention annuelle également au « Petit ami des animaux » d'un montant de Fr. 20.—, votée par 10 voix contre 7.

Le budget, calculé sur la base des nouvelles cotisations prévoit un excédent de recettes de l'ordre de Fr. 6000.—. Selon les promesses qui ont été faites à Neuchâtel le 24 mai, cette somme sera utilisée à diverses fins. L'assemblée des délégués laisse le soin au CC d'en fixer la ventilation. Les propositions du CC seront soumises à l'assemblée des délégués du printemps.

La crainte que les prévisions budgétaires ne soient bouleversées par des démissions n'est pas justifiée, au moins pour l'exercice 1968-1869, si l'on tient compte que selon les statuts, les démissions de membres en activité doivent parvenir jusqu'au 30 juin pour prendre effet au 31 décembre. De toute façon, il s'agit d'un budget « expérimental ». Une idée plus juste pourra se faire jour en cours d'année, voire à la fin de l'exercice.

Le budget ainsi présenté est accepté à l'unanimité (voir ci-dessous).

Informations

Le CC expose ensuite rapidement quelques-uns des problèmes qui l'ont occupé. Il retrace notamment le déroulement de l'affaire des « Perce-neige ». L'assemblée, spontanément vote alors l'adresse suivante :

L'assemblée des délégués de la SPN et SPN-VPOD, réunie à Neuchâtel le 9 novembre approuve à l'unanimité la position claire et nette prise par le CC dans l'affaire « Perce-neige ».

Lecture est ensuite donnée du recours adressé par la SPN-VPOD au Conseil d'Etat contre la révocation du collègue Perrenoud par la commission scolaire de Travers.

L'assemblée des délégués était présidée avec la clarté et la compétence que nous lui connaissons par le collègue H. Hasler du Locle.

G. B.

Annexes I et II : Budget et dépenses envisagées.

Un point final à l'Affaire « Perce-Neige »

Il n'est nullement dans notre intention de prolonger une malheureuse histoire qui a pris son départ sur un malentendu. L'« Educateur » a déjà publié dans le N° 35 les raisons de la prise de position du CC à ce sujet. Il était toutefois

intéressant de connaître les réactions qu'ont suscitées les lettres des enfants de 4^e année chez leurs destinataires.

Nous vous livrons donc, sans autre commentaire une réponse reçue par une élève de 10 ans du canton.

« Chère X.,

Nous avons été particulièrement touchés de recevoir votre lettre concernant la collecte cantonale des Perce-Neige et nous pouvons vous assurer que nous lui avons réservé une suite favorable.

En signe d'encouragement, nous remettons ci-inclus un billet de Fr. 20.— que vous pourrez utiliser en tout ou en partie suivant votre générosité et votre bon cœur.

Nous espérons que vous apprécierez notre geste et qu'il vous permettra de prouver à votre tour que vous n'oubliez pas les enfants qui ont été déshérités par la nature.

Avec nos meilleurs vœux pour vos succès à l'école, nous vous adressons, chère X., nos cordiales salutations.

Signature

Annexe : 1 billet de Fr. 20.—.

On nous signale, d'autre part qu'une entreprise du canton a reçu une vingtaine de lettres d'enfants, toutes identiques, si bien que l'effet produit a été de l'agacement. On n'oserait prétendre que l'entreprise en question s'est montrée vingt fois plus généreuse qu'elle ne l'eût été sans cela. On comprend fort bien que les dernières lettres arrivées aient pris sans cérémonie le chemin de la corbeille à papier...

G. B.

Assemblée VPOD du 2 novembre

C'est devant un auditoire trop restreint que le collègue W. Schupbach, secrétaire fédératif, parle de la naissance du mouvement syndicaliste et de son évolution.

Par un exposé précis et brillant, suivi avec beaucoup d'intérêt, l'orateur nous fait revivre les conditions d'existence des travailleurs avant 1880, date de la création de l'USS, puis le développement de cette dernière jusqu'à aujourd'hui. C'est ensuite un aperçu des perspectives qui s'ouvrent à l'USS.

Le débat se déroule de façon fort agréable en l'absence regrettée de la plupart des collègues qui avaient annoncé leur intervention.

Chacun ressent la nécessité de l'action syndicale et en reconnaît les bienfaits, mais certaines réserves et critiques sont émises.

On reproche notamment la trop grande influence des partis de gauche sur l'USS. Les membres présents sont parfaitement d'accord avec l'idée d'une dépolitisation du syndicat. M. Schupbach pense d'ailleurs, qu'en Suisse romande, c'est chose faite. On constate en effet qu'aucun secrétaire syndical romand n'était candidat aux dernières élections fédérales. D'autre part, lorsque la VPOD a eu à prendre position contre une municipalité à majorité socialiste pour défendre les intérêts d'un de ses membres, elle l'a fait avec vigueur et succès.

Au problème soulevé par certains collègues qui ont quitté le syndicat ensuite de la suppression des allocations de résidence, M. Schupbach répond que si la solution n'était peut-être pas satisfaisante au début, elle a assaini la situation, et les résultats sont, à l'heure actuelle, tout à fait positifs. C'est du reste également l'avis de plusieurs collègues présents qui avaient été directement concernés. Le débat se termine dans un esprit de compréhension et de parfaite cordialité.

Budget 1968

Recettes

	Fr.	Fr.
1. Cotisations (500 fois 150)	75 000.—	
2. Intérêts et impôts anticipé	600.—	75 600.—

Dépenses

1. Cotisations VPOD (300 fois 96)	28 800.—	
2. Dépenses prévues	35 200.—	
3. Fonds culturel — Prix pédagogique — Création d'œuvres ou recherches pédagogiques — Fonds de formation continue — Cours de formation de militants SPN et propagande — Concours d'enfants — Primes défense juridique — Assurances au décès — Vacances, etc.	6 000.—	
4. Boni d'exercice	600.—	
5. Ristournes aux sections district	5 000.—	75 600.—
	somme égale	

Dépenses envisagées

1. Indemnités de travail :	(actuel)	(proposé)	
Président	1 000.—	2 000.—	
Vice-président	200.—	250.—	
Secrétaire	240.—	500.—	
Secr. verbaux (15 fois 20)	300.—	(× 40) 600.—	
Bulletinier	300.—	500.—	
Caissier SPN	500.—	750.—	
Caissier VPOD payé par syndicat	—.—	—.—	
2 assesseurs à Fr. 100.—	200.—	200.—	
	2 740.—	4 800.—	4 800.—
2. Administration			
Frais divers		1 200.—	
Séances (sans repas) Fr. 10.— ; (avec repas) Fr. 20.—			
Déplacement : CC et ass. des prés. — 25 ct. par km. — Ass. des délégués et ass générale comme actuellement, tarif 2e classe		4 500.—	
Fonds culturel		500.—	
Cotis. romande :			
« Educateur » 16.—	}		
Cotis. 7.—		Fr. 24.—	
Congrès 1.—			
Compté Fr. 28.—		14 000.—	
Administrateur		2 000.—	
Commissions diverses		500.—	
Déplacements et délégations		1 500.—	
Subventions : Ligue litt. enf. 20.—, TPR 300.—, «Crapaud à Lunettes» 200.—, «Petit ami des animaux» 20.—, SNTM et RS 250.—, Université pop. 100.—, Institut neuchâtelois 20.—, Comm. choix des lectures 200.—, Auberges de jeunesse 40.— = 830.— à		1 200.—	
Frais généraux et imprévus		3 000.—	
Caissiers des sections pour membres non syndiqués		500.—	
Assurance RC		1 500.—	30 400.—
		35 200.—	



Reproductions d'art au format standard 60 x 48 cm

offertes aux écoles et au corps enseignant au prix spécial de **Fr. 8.— la pièce**. Veuillez consulter le catalogue inclus dans le présent numéro de l'« Educateur ». Egalement disponibles : le **Modigliani** de la couverture et le sujet ci-contre **Picasso** — Portrait d'un peintre N° R 30. Demandez aussi une offre de nos divers cadres interchangeables. Commandez dès maintenant en expédiant une simple carte postale à :

Editions D. Rosset — Case postale 4 — 1009 Pully

Ne manquez pas d'assister à la démonstration du Wat



à la télévision!

4 novembre	bloc II	14 décembre	bloc III
13 novembre	bloc I	18 décembre	bloc II
25 novembre	bloc III	23 décembre	bloc III
2 décembre	bloc III	27 décembre	bloc I
8 décembre	bloc II	29 décembre	bloc III

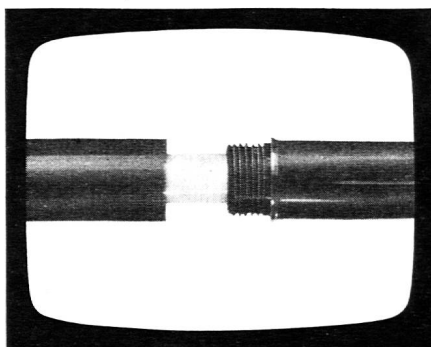
Vous pourrez désormais assister, sur votre écran, à la démonstration du stylo WAT à cartouche capillaire révolutionnaire.

Remarquez combien l'encre monte rapidement dans les cellules du réseau capillaire, et cela, sans l'intervention d'aucun dispositif mécanique!

Le remplissage du WAT est réellement un jeu d'enfant: dévissez le corps, trempez la cartouche dans de l'encre «Watermann 88 bleu floride», revissez – c'est tout! Le WAT est de nouveau prêt à écrire plus de 40 pages d'affilée.

Au fait, les cahiers écrits au WAT se distinguent nette-

ment des autres. Les cancre spécialistes des taches eux-mêmes ont des cahiers propres avec ce stylo. Quant aux gauchers, ils ne barbouillent plus. Or il est bien connu que la propreté des cahiers est essentielle lorsqu'il s'agit d'attribuer une note aux devoirs des écoliers.



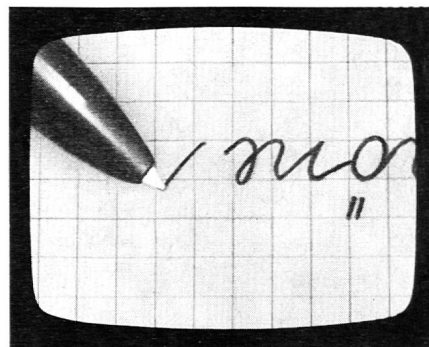
WAT, le seul stylo d'écolier à cartouche capillaire, qui ne tache pas.

Le nouveau modèle bleu du WAT ne coûte que fr. 12.50!



Autres stylos d'écolier à remplissage classique, à partir de fr. 9.50

Wat



JiF S.A. Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich
Tél. 051/521280

de **Waterman**

**INSTITUTEURS(-TRICES)
PROFESSEURS
DEMANDÉS**

MONTRÉAL  CANADA

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1968.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 2) Être âgé de 25 à 40 ans
- 3) Avoir une formation pédagogique
- 4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$5900 et le maximum de \$11,950.

Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe au début de 1968 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement PAR AVION au:

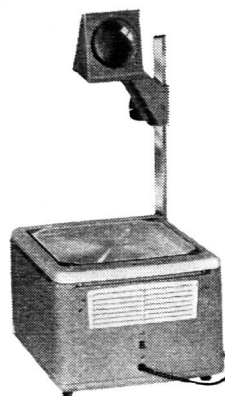
Surintendant du Service du Personnel,
Protestant School Board
of Greater Montreal,
6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.



Seul Beseler

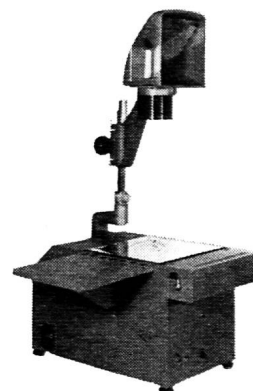
peut vous offrir une gamme de 10 modèles différents

du



Porta-Scribe Standard
600 watts, 8,2 kg.
prix pour écoles
Fr. 1100.—

au



Vu-Graph Master
1000 watts, 19 kg.
prix pour écoles Fr. 1918.—

Nos conseillers techniques sont à votre disposition pour vous présenter les appareils Porta-Scribe et Vu-Graph, les épiscopos Vu-Lyte, projecteurs à cassettes Technicolor, écrans de projection Da-Lite et Transpar.

Nouveauté

Série de transparents, pour l'enseignement avec les Rétro-projecteurs, des Maisons Georges Westermann, Braunschweig et IVAC, Bruxelles.

Représentation exclusive pour la Suisse

Perrot S.A. Bienne

Département Audio-Visuel, rue Neuve 5
Tél. (032) 2 76 22

BON à envoyer à Perrot S. A., case postale, 2501 Bienne

Je désire

- une documentation sur les appareils Audio-Visuel
- une documentation sur les séries de transparents.
- une démonstration des appareils Audio-Visuel, sans engagement et sur rendez-vous.

Adresse :



- couleurs lumineuses, bien couvrantes
- godets pratiques, facilement échangeables
- coins arrondis, bords protégés
- godets ronds – ménagent le pinceau

avec 6 couleurs Fr. 5.90
avec 12 couleurs Fr. 8.80

Pelikan a plus de 120 ans d'expérience
dans la fabrication de couleurs

Librairie **PRIOR** Cité 9 - Tél. 25 63 70
GENÈVE



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école

Deux assurances
de bonne compagnie




**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

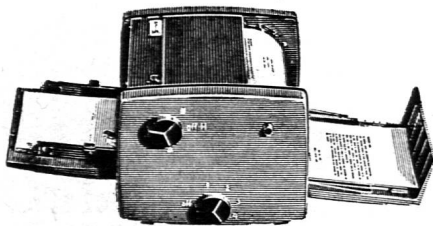
**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

REX-ROTARY 

L'hecto-duplicateur ultra-rapide ;
100 % automatique ; fonctionne-
ment infallible ; avec ou sans
moteur.



Agence générale:
Eugen Keller & Co AG
Monbijoustrasse 22
3000 Berne
Téléphone 031 25 34 91

BON ED

Envoyez sans engagement
documentation complète du
Rex-Rotary R-11

Nom: _____

Adresse: _____

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 B E R N E

J. A.
1820 Montreux 1

Pour l'enseignement du français à l'Ecole des
vendeuses, Aarau, nous cherchons

institutrice

de langue maternelle française (bonnes connais-
sances de l'allemand exigées), possédant le brevet
pour l'enseignement secondaire. Pour tout renseigne-
ment au sujet des conditions d'engagement s'adres-
ser à : Rektorat der Kaufmännischen Berufsschule,
Pestalozzischulhaus, 5000 Aarau. Tél. (064) 22 16 36.
Offres jusqu'au 15 décembre 1967.

Pour favoriser efficacement l'épargne

l'Union Vaudoise du Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **3 3/4 %**

sur ses livrets au porteur **3 1/2 %**

Siège social :
L A U S A N N E Rue Pépinet 1
19 agences dans le canton

AURORE

**ECOLE
D'INSTITUTRICES
de jardinières d'enfants**
Fondée en 1926



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et prépara-
toires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
**gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées**
- Préparation au **diplôme intercantonal
de français**

La directrice reçoit tous les jours de
11 h. à midi (sauf samedi) ou sur ren-
dez-vous.